



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
COMMUNE DE
BAERENTHAL
DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

1 rue du Printemps d'Alsace
57230 BAERENTHAL
03 87 06 62 30
mairie@baerenthal.eu

Arrêté N° 1 / 2025
portant réglementation de la circulation
Rue du Betteli

Le Maire de la Commune de BAERENTHAL,

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande formulée par l'entreprise GREBIL de GOETZENBRUCK (57),

Considérant qu'en raison de travaux de branchement aux réseaux de l'immeuble en construction sis 2 rue du Betteli, il y a lieu de restreindre la circulation des véhicules pour permettre le déroulement du chantier et garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – La circulation sera interdite dans la rue du Betteli, à hauteur du n°2, pour permettre l'exécution des travaux de branchement aux réseaux dudit immeuble, à compter du 7 janvier 2025 et pour la durée du chantier (environ 2 jours, soit jusqu'au 08/01/2025).

Les riverains sont invités à emprunter la rue Walther Wäldele pour accéder à leurs propriétés.

ARTICLE 2 – Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 – La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise GREBIL de GOETZENBRUCK (57).

ARTICLE 5 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 – Monsieur le Maire de la Commune de BAERENTHAL et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BITCHE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée et adressée à l'entreprise GREBIL Z.A. Route de Bitche 57620 GOETZENBRUCK.

Fait à BAERENTHAL, le 7 janvier 2025.

Le Maire,
Serge WEN